



REGLEMENT INTERIEUR

PERISCOLAIRE MONTMIRAIL / FROMENTIERES / LE GAULT-SOIGNY
MERCREDIS LOISIRS / PETITES VACANCES SCOLAIRES

A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026



ACCUEILS PERISCOLAIRES

MONTMIRAIL / FROMENTIERES / LE GAULT-SOIGNY

Le temps périscolaire du matin et du soir est organisé pendant les périodes scolaires tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Durant cette période, les enfants sont encadrés selon des principes pédagogiques conformes aux directives de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui répondent à des normes d'encadrements spécifiques.

PÉRISCOLAIRE ÉCOLE MATERNELLE	Pour les élèves scolarisés à l'école de Montmirail	
	Adresse : Ecole maternelle	
	5 rue de la 3 ^{ème} avenue à MONTMIRAIL	
	Directrice : Mme Sophie MOUFFLIER	
	Contacts : 03.26.80.46.88 ileauxenfants51@cc-briechampenoise.fr	
	HORAIRE DU MATIN	HORAIRE DU SOIR
	7 h 15 à 8 h 30	17 h 00 à 18 h 30

PÉRISCOLAIRE « L'ÎLE AUX ENFANTS » - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	Pour les élèves scolarisés à l'école de Montmirail	
	Adresse : l'île aux enfants	
	28 Faubourg de Paris à MONTMIRAIL	
	Directrice : Mme Nathalie CALHAS	
	Contacts : 03.26.81.36.09 ileauxenfants51@cc-briechampenoise.fr	
	HORAIRE DU MATIN	HORAIRE DU SOIR
	7 h 15 à 8 h 55	17 h 00 à 18 h 30

PÉRISCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE DE FROMENTIERES	Pour les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Fromentières	
	Adresse : Dans les locaux de l'école de FROMENTIERES - Salle périscolaire	
	Route de Montmort 51210 FROMENTIERES	
	Directrice : Mme Véronique GEERAERTS	
	Tél : 06.80.24.08.19 perifromentieres@cc-briechampenoise.fr	
	HORAIRE DU MATIN	HORAIRE DU SOIR
	7 h 00 à 8 h 45	16 h 40 à 18 h 30

PÉRISCOLAIRE ÉCOLE PRIMAIRE DE LE GAULT SOIGNY ET CHARLEVILLE	Pour les élèves de maternelles et élémentaires de Le Gault Soigny et Charleville	
	Adresse : Dans les locaux de l'école de le GAULT-SOIGNY - 51210 LE GAULT-SOIGNY	
	Directrice : Mme Nadine CHARDIN	
	Tél : 03.26.81.66.50	
	HORAIRE DU MATIN	HORAIRE DU SOIR
	7 h 30 à 8 h 40	16 h 30 à 18 h 30

Les enfants d'âge maternel doivent obligatoirement être accompagnés et repris par un référent adulte ou une personne mandatée par la famille âgée d'au moins 12 ans. Les parents doivent s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par les animateurs, avant de quitter l'accueil périscolaire.

Collation / goûter :

Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant leur arrivée au centre le matin.

Le biberon ne sera pas accepté. Le goûter sera fourni par les parents (goûters en paquets individuels pour des raisons d'hygiène et qui se conserve à température ambiante) ainsi qu'une petite bouteille d'eau ou gourde.

Absences et annulations :

En cas d'absence de l'enfant, les parents sont tenus de prévenir le périscolaire la veille ou au plus tard avant 8h00. Un répondeur est à votre disposition pour prévenir des absences.

CENTRE DE LOISIRS MONTMIRAIL (Mercredis et petites vacances scolaires)

Le centre est destiné à accueillir les enfants en leur proposant des activités variées et adaptées pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les mercredis et les petites vacances scolaires.

CENTRE « L'ILE AUX ENFANTS » - MERCREDIS ET PETITES VACANCES SCOLAIRES	Pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les mercredis et les petites vacances scolaires. L'enfant doit être scolarisé dans le cycle maternel ou primaire et avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.	
	Adresse : l'île aux enfants 28 Faubourg de Paris à MONTMIRAIL	
	Directrice : Mme Nathalie CALHAS	
	Contacts : 03.26.81.36.09 ileauxenfants51@cc-briechampenoise.fr	
	HORAIRES POUR LES MERCREDIS	HORAIRES POUR LES PETITES VACANCES
	7 h 15 à 18 h 30	7 h 15 à 18 h 00

Modalités d'inscription :

Il est possible d'inscrire son enfant la journée, la demi-journée avec ou sans repas.

Il est possible de l'inscrire régulièrement ou occasionnellement.

Les documents demandés pour l'inscription doivent être fournis avant l'arrivée de l'enfant, dans le cas contraire, l'enfant ne sera pas accepté.

Il est impératif de s'inscrire si votre enfant est amené à fréquenter les petites vacances (prévenir 2 semaines avant la période pour préparer au mieux les activités proposées aux enfants).

L'accès est prioritaire pour les enfants dont les 2 parents travaillent, et pour les enfants dont l'inscription est annuelle et dont les parents résident dans la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Collation et goûter :

Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant leur arrivée au centre le matin. Le biberon ne sera pas accepté. Le goûter sera fourni par les parents (goûters en paquets individuels pour des raisons d'hygiène et qui se conserve à température ambiante).

Absence :

En cas d'absence de l'enfant, les parents sont tenus de prévenir le centre la veille ou au plus tard avant 9h00. Un répondeur est à leur disposition en dehors des heures d'ouverture.

Si l'enfant venait à s'absenter il est impératif de prévenir pour ne pas commander de repas.

La commande est passée **la veille avant 9 h 30** (après 9h30 le repas sera compté et facturé).



Le formulaire d'inscription au centre de loisirs n'est valable que pour les **mercredis et petites vacances scolaires**. Un autre formulaire d'inscription est nécessaire pour l'inscription pour les vacances d'été (juillet et août).

Les documents demandés pour l'inscription doivent être fournis avant l'arrivée de l'enfant.

Liste des documents à fournir :

- Une fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- Une fiche sanitaire de liaison remplie et signée,
- Fournir une photocopie de la décision du tribunal concernant votre enfant dans le cas d'une séparation,
- Une assurance en responsabilité civile et contre les risques corporels,
- Votre dernier avis d'imposition du foyer (N-1)

Les enfants d'âge maternel doivent obligatoirement être accompagnés et repris par un référent adulte ou une personne mandatée par la famille âgée d'au moins 12 ans.

Les parents doivent s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par les animateurs, avant de quitter l'accueil périscolaire.

Les tarifs, les horaires et les conditions sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

Le maintien de l'inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement.

L'accès est prioritaire pour les enfants dont les 2 parents travaillent, et pour les enfants dont l'inscription est annuelle et dont les parents résident dans la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Pour tous les autres (occasionnels) l'inscription est faite en fonction des places disponibles.

1. COMPORTEMENT

Les enfants devront observer les consignes données par les animateurs/animatrices, pour des raisons de sécurité.

D'une manière générale, les enfants devront respect et obéissance au personnel qui s'attachera à accomplir consciencieusement son travail pour le bien-être de l'enfant.

RÈGLES D'USAGE :

- Obéir aux consignes données
- Avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de ses camarades et des animateurs
- Eviter tout comportement agressif et hostile
- Respecter les locaux

Tout manquement aux règles élémentaires de politesse, de bonne tenue ainsi que tout autre acte d'indiscipline sera signalé aux familles.

Toute faute grave (insultes au personnel, vol, vandalisme...) fera l'objet d'une sanction appropriée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire (pendant une semaine) ou définitive (en cas de récidive).

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique).

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

2. RESPONSABILITE

Seront accueillis uniquement les enfants présents à l'école.

Un seul parent accompagnant est autorisé.

Aucun attroupement aux abords de la structure ne sera toléré.

Le parent et l'enfant seront accueillis à l'extérieur de l'accueil, devant la porte d'entrée principale selon le sens de circulation défini. Le parcours sera balisé et identifiable.

Les noms des personnes susceptibles de reprendre l'enfant autre que les parents sont à indiquer sur la fiche remplie sur la fiche d'inscription. Aucun enfant ne pourra quitter le centre sans autorisation dûment remplie par son responsable légal.

Les enfants ne seront remis qu'aux parents ayant le plein exercice de l'autorité parentale ou étant investis du droit de garde à l'égard des enfants confiés.

En cas de divorce, d'instance de divorce, ou de séparation de corps, le parent qui vient inscrire son enfant devra produire l'extrait du jugement qui l'a désigné comme personne chargée de la garde du mineur ou, si l'instance est en cours, l'ordonnance du Président du Tribunal qui a statué sur cette garde.

Dans l'intérêt de l'enfant, il est souhaitable de nous signaler les éventuelles problématiques rencontrées en collectivité (ex : solitude, hyperactivité, agressivité...)

Les enfants présentant un état pathologique nécessitant des traitements spécifiques (asthme, allergies...) doivent avoir fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Tout changement concernant la situation familiale (modification des revenus ou changement d'adresse) devra être signalé par écrit dans les meilleurs délais.

Nous déclinons toute responsabilité des vêtements, objets de valeurs oubliés ou égarés (consoles de jeux, téléphones portables, cartes, jouets...).

La plupart des bijoux représentent un danger en collectivité surtout pour les jeunes enfants, leur port est déconseillé.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit.

3. ACTIVITES

Des espaces jeux sont proposés en autonomie ou en groupe aux enfants : coin livres, jeux de société ainsi que des ateliers spécifiques. Une salle d'activité est dédiée à des activités manuelles.

Un coin repos est aménagé pour les petits.

Prévoir impérativement des vêtements de rechange pour les petits en maternelle.

Journée type :

7h15/9h : accueil des enfants

Un coin repos est aménagé pour les petits. Des espaces jeux sont proposés en autonomie ou en groupe aux enfants : coin livres, jeux de société ainsi que des ateliers spécifiques

9h /12h : activités par groupe d'âges

12h /13h : repas

13h/14h : jeux dirigés

14h/16h15 : activités par groupe d'âges

16h15/16h30 : goûter

A partir de 16h45 : temps libre / départ échelonné des enfants

Sieste pour les petits l'après-midi : sieste pour les 3- 4 ans et ceux qui le demandent (doudou à prévoir...).

Les enfants ne doivent plus porter de couches.

Prévoir impérativement des vêtements de rechange.

Le linge de lits appartient au centre. Après chaque utilisation, les lits seront désinfectés et les draps seront lavés.

Les enfants doivent arriver en parfait état de santé et de propreté, les parents veilleront à la protection corporelle (absence de poux).

4. REPAS

Le prix du repas comporte la prestation, le service et la surveillance pendant et après le repas.

Si l'enfant venait à s'absenter il est impératif de prévenir pour ne pas commander de repas.

La commande est passée la veille avant 9 h 30 (après 9h30 le repas sera compté et facturé).

Les menus sont affichés au centre et également consultables en ligne : www.cc-briechampenoise.fr

Il est obligatoire de signaler par écrit toute allergie alimentaire de type médical lors de l'inscription.

Dans ce cas, l'admission de l'enfant est soumise à l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé en lien avec le directeur d'école, le médecin scolaire ou le médecin de PMI, le service Affaires Scolaires et Périscolaires.

En fonction de la gravité de l'allergie constatée par un médecin spécialiste, la solution proposée est la fourniture par la famille d'un panier repas complet.

Pour ceux non-inscrits à la cantine

Départ des enfants du centre entre 12h et 12h10 / retour des enfants au centre entre 13h20 et 13h30.

5. TARIFS

TARIFS PERISCOLAIRE :

Tranche	Tarifs / heure	
	1 enfant inscrit à l'accueil périscolaire	2 enfants et plus inscrits à l'accueil périscolaire
Tranche 1	2,00 €	1,80 €
Tranche 2	2,30 €	2,00 €
Tranche 3	2,50 €	2,30 €

TARIFS MERCREDIS / PETITES VACANCES :

Tarif à la demi-journée	1 enfant inscrit	2 enfants et plus
Tranche 1	6,25 €	5,70 €
Tranche 2	6,75 €	6,10 €
Tranche 3	7,50 €	6,80 €
Communes extérieures	8,50 €	7,70 €
Tarif à la journée	1 enfant inscrit	2 enfants et plus
Tranche 1	12,50 €	11,35 €
Tranche 2	13,50 €	12,25 €
Tranche 3	15,00 €	13,60 €
Communes extérieures	17,00 €	15,40 €

Si votre enfant mange à la cantine, le prix du repas vient en complément et le tarif est le suivant (par jour de fréquentation) :

Tranche 1	4,60 €
Tranche 2	4,80 €
Tranche 3	5,10 €

6. PAIEMENT DES FACTURES

PERISCOLAIRE MONTMIRAIL ET CENTRE DE LOISIRS

Mode de règlement : (directement auprès de la directrice) :

- soit en espèces
- soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du « TRESOR PUBLIC »
- soit en ticket CESU

PAIEMENT DES FACTURES PERISCOLAIRE FROMENTIERES ET LE GAULT-SOIGNY

Mode de règlement :

A réception de l'avis des sommes à payer.

- soit en espèces ou carte bancaire avec le flashcode chez un buraliste ou partenaire agréé.

- soit par chèque bancaire au SGC d'Épernay (Direction Générale des Finances publiques -Service de gestion comptable (SGC) d'Épernay – 21 Rue du Moulin À Vent 51200 Épernay).
- soit par INTERNET sur le site www.payfip.gouv.fr internet avec les références inscrites sur la facture.

Le service est payable à l'issue de chaque mois en fonction du temps de présence.

Le règlement s'effectuera à réception de la facture au plus tard le **20 du mois**.

Un récapitulatif des sommes versées sera fourni par la Directrice au plus tard fin février pour les réductions d'impôts concernant les frais de garde de l'enfant de moins de 6 ans. Pour obtenir ce document, faites la demande auprès de la directrice du centre.

La famille doit obligatoirement être à jour des paiements de l'année précédente en cas de renouvellement.

En cas de non-paiement, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser une réinscription.

Les parents qui rencontrent des difficultés financières particulières sont invités à prendre contact avec le trésor public.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Conditions générales d'utilisations des données personnelles

La Communauté de communes de la Brie Champenoise est responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire et vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'accueil de votre enfant dans les services scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Seuls les agents responsables du traitement des affaires scolaires et enfance ont accès à ces données. Ils sont soumis au secret professionnel par la loi n° 83.634 de la fonction publique et par l'article 226-13 du code pénal.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès. Ces données personnelles sont conservées pour l'année scolaire en cours, puis archivées l'année suivante, avant d'être détruites.

Vos droits :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vous bénéficiez** :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ;
- Du droit à la portabilité de vos données ;
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;
- Du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à accueil@cc-briechampenoise.fr Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Consulter le site de la CCBC <https://www.cc-briechampenoise.fr> dans la rubrique information RGPD.
- Consulter le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/>
- Contacter le Délégué à la Protection des Données de Communauté de commune de la Brie Champenoise via l'adresse mail rgpd@cdg51.fr